



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Formation plénière

Séance du mardi 18 juin 2024

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mardi 18 juin 2024 à 14h30, sous la Présidence de M. Vincent THOMAS et de Madame Carine MICHEL-COLENT Vice-Présidente de la CFVU

Collège A (8) : M. Cédric DEMONCEAUX ; M. Julien DUBOIS ; M. Jean-Marie HEYDEL ; Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE ; Mme Corinne LELOUP-AMIOT (donne procuration à Mme Elisabeth THOMAS à partir de 15h30) ; Mme Carine MICHEL-COLENT ; M. Emmanuel PY ; M. Patrick SENET

Collège B (7) : M. Éric BOURILLOT (donne procuration à M. Patrick SENET) ; Mme Florence BOUYER ; M. Olivier COUTURE ; Mme Marie-Ange FOUGERE ; M. Philippe JUEN (donne procuration à M. Emmanuel PY à partir de 16h30) ; M. Alain RAUWEL ; Mme Elisabeth THOMAS

Collège Personnel BIATSS (3) : Mme Véronique LAHAIE (donne procuration à Mme Vanessa VAIZANT) ; M. Xavier URBAIN ; Mme Vanessa VAIZANT (donne procuration à Mme Carine MICHEL-COLENT à partir de 18 h) ;

Collège des usagers (8) : Mme Lucile CHUPIN (donne procuration à M. Robinson DAOUST) ; M. Robinson DAOUST ; M. Léonard DE ALMEIDA GIROD ; M. Lancelot KRYPIEC ; M. Thomas MORAUX ; Mme Sarah BOUDALAOUI-BARBOTTE ; Mme Jeanne MERLE ; Mme Chloé PORTERAT

Personnalités extérieures (2) : Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN ; Mme Christelle DUPONT (donne procuration à M. Cédric DEMONCEAUX)

Invités : Mme Sandrine ROUSSEAUX ; M. Grégory WEGMANN ; M. Maxence ROULLIAT, M. Samuel PECAUD ; M. Davy LAROCHE ; Mme Véronique PARISOT ; M. Jean-Baptiste WELTE ; M. Marcel GRENARD ; Mme Sandrine GAUFFINET ; M. Dante PARINI ; Mme Agnès JACQUIN-PIQUES ; Mme Cathy PERRET ; Mme Elsa LANG-RIPERT ; Mme Nora ZRIDA ; M. Marcel GRENARD

Début séance : 14h30

1. Informations du Président

La séance est ouverte par le Président, plusieurs points d'informations sont présentés :

Les Dialogues d'Objectifs et de Moyens (DOM)

Le DOM est un dialogue entre les composantes, les laboratoires et la gouvernance de l'uB. Actuellement, des rencontres en présentiel ont lieu pour instruire les demandes. Le budget est de 307 millions d'euros. À la fin du pré-séminaire, les services évalueront l'impact budgétaire des pré-arbitrages. Compte tenu du déficit attendu cette année à hauteur de 13,5 millions d'euros, le dégel des postes n'est pas envisageable.

Un séminaire final en juillet apportera les arbitrages définitifs pour l'année, avec pour objectif le maintien des ressources.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a supprimé les contrats de site, les contrats se font désormais université par université avec l'État. Le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances (COMP), d'une durée de trois ans, apporte un complément à la subvention de charge du service public.

Nous en sommes à la troisième vague des COMP. Un dialogue avec le Rectorat est prévu le 16 juillet, pour un retour au Ministère le 12 septembre.

La politique de site et la création de l'EPE

L'uB est prête pour la création de l'EPE : les accords, les statuts et le projet de décret sont finalisés. Cependant, l'État attend que l'Université de Franche-Comté soit également prête, ce qui n'est pas encore le cas. Le Président est préoccupé et a demandé que le projet d'EPE soit présenté au CNESER le 2 juillet. Ainsi, un CA exceptionnel est convoqué le 27 juin pour valider les statuts.

La réunion du CNESER est avancée au 2 juillet en raison des élections législatives.

Parallèlement, une négociation est en cours pour la convention de coordination territoriale entre les deux futurs EPE. La rédaction de la proposition est en cours, mais elle est encore loin de la version finale.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Le Ministère a lancé un AMI dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales (SHS).

Chaque projet doit avoir un budget minimum de cinq millions d'euros.

Parmi les neuf domaines concernés, la thématique émergente est la « préservation du patrimoine culturel et de la vigne et du vin ».

Une première lettre d'intention de quatre pages a été déposée. Le projet, porté par l'uB, réunit neuf établissements en France situés à Bordeaux, Montpellier, Reims, Colmar, Strasbourg, Lyon 3, l'INRAE national, l'École des Beaux-Arts de Dijon et l'Institut Agro national. Le consortium inclut également des partenaires économiques comme l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV), la Bibliothèque Nationale de France (BNF) et l'association des climats de Bourgogne, ainsi que des partenaires internationaux tels que les universités de Valence, Palerme, Sibiu, Mayence, Agder, Melbourne, Embrada, Berkeley et Montréal.

Le séminaire du Développement Durable et de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)

La conférence s'est tenue le 28 mai dernier. Elle a été organisée par M. François WECKERLE, Vice-Président délégué au développement durable, à la responsabilité sociétale et environnementale. Lors de cette conférence, le Président a signé l'accord de Grenoble, engageant l'uB à respecter des engagements sur ces thématiques. Bien que l'uB soit déjà active dans ce domaine, il est nécessaire de continuer à progresser et à s'améliorer.

Parallèlement, M. WECKERLE a mis en place un réseau de référents Développement Durable - Responsabilité Sociétale et Environnementale au sein des différentes composantes et laboratoires. Ce réseau vise à instaurer un « soft power » pour encourager et convaincre chacun d'adopter des

comportements vertueux sur le plan environnemental. Chaque membre de l'uB est invité à réfléchir à ses déplacements, notamment en ce qui concerne les transports aériens et leur empreinte carbone.

Visite de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP)

La Directrice de la DGESIP, Mme Anne-Sophie BARTHEZ, a visité le Campus des Métiers et des Qualifications du Creusot. De nombreux projets y sont réalisés en collaboration avec les établissements du secondaire (notamment les lycées), les laboratoires, les écoles (IUT, Polytech) et les entreprises locales. Par exemple, une interface sous forme de coussin musical a été créée pour permettre aux personnes en situation de handicap de changer de musique.

Mme BARTHEZ a quitté la DGESIP pour rejoindre la Philharmonie de Paris quelques jours après sa visite, ravie de ce qu'elle avait vu.

Résultat de la campagne Institut Universitaire de France (IUF) 2024

Quatre enseignants-chercheurs ont été nommés membres juniors de l'IUF pour une durée de cinq ans :

Lauréats au titre de la chaire fondamentale :

M. Matthieu LETT, maître de conférences à l'université de Bourgogne

M. Michele TRIESTINO, maître de conférences à l'université de Bourgogne

Lauréats au titre de la chaire innovation :

M. Ewen BODIO, professeur des universités à l'université de Bourgogne

M. Raphaël MAUREL, maître de conférences à l'université de Bourgogne

Ces distinctions témoignent de la qualité des recrutements effectués à l'uB et reflètent la véritable pluridisciplinarité de l'université, avec deux lauréats en sciences « dures » et deux en sciences humaines.

2. Approbation du procès-verbal des séances des 25/03/2024 et 30/04/2024

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 28 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 28 Contre : 0 Pour : 28
----------------------	--	--

3. Compte-rendu des travaux des Commissions :

- subventions culturelles du 6 mai 2024

Monsieur Maxence ROULLIAT, Vice-Président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant, présente les travaux des commissions FSDIE et des subventions culturelles.

Sur les quatre projets soumis, trois ont été approuvés et un a été rejeté.

Les associations BDE EIREM, le Théâtre Universitaire de Dijon (TUD) et STOCK ont reçu un avis favorable.

En revanche, la demande de l'association ISAT SANS FRONTIÈRES a été rejetée. La raison invoquée est que le projet proposé, qui consistait à participer au 4L Trophy, ne correspondait pas aux critères d'éligibilité préalablement définis. Ces critères de sélection sont stricts et visent à garantir que les fonds alloués soutiennent des initiatives en adéquation avec les objectifs culturels établis.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 28 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 28 Contre : 0 Pour : 28
----------------------	--	--

- vie étudiante du 13 mai 2024

La Commission de la Vie Étudiante est chargée de traiter les questions relatives à la vie étudiante. Cela inclut notamment l’octroi, la suspension et le retrait des labels des associations étudiantes.

Procédure de labellisation des associations :

La labellisation d’une association se déroule en deux étapes principales : la soumission de la demande initiale et la validation par la commission. Une fois la demande approuvée, un point d’étape est systématiquement réalisé un an après pour évaluer l’avancement et le respect des critères de labellisation par l’association concernée.

La labellisation est reconduite tacitement, sauf indication contraire de l’association ou en cas de manquements identifiés lors du point d’étape. Une communication régulière et adaptée est maintenue avec chaque association pour garantir une collaboration fructueuse et conforme aux attentes.

À titre indicatif, environ 160 associations étudiantes sont labellisées par l’Université de Bourgogne.

Résultats des Demandes de Labellisation :

Sur les 12 associations ayant sollicité leur labellisation, 11 ont reçu un avis favorable :

- AEROMO-ISAT : réalisation d’un projet étudiant.
- AG Dijon 2024 : organisation d’un congrès national.
- AESIA (IFSI Semur en Auxois) : proposer aux étudiants des activités diverses et créer de l’entraide.
- CODEX : promotion du master du livre.
- CONSULT ISAT : devenir une junior entreprise de l’ISAT.
- E-LAB (UFR sciences et techniques) : travailler dans le domaine de la technologie et de la robotique.
- TUDEM : tutorats d’accueil et d’accompagnement pour les étudiants en médecine.
- ABESCI : thématiques culturelles autour de la Côte d’Ivoire.
- AJCT : organisation d’événements autour du Master 2 Juristes des collectivités territoriales.
- QG CONNECTE : association du campus connecté de Nevers.
- CESIB : organisation d’activités pour créer du lien entre les étudiants en soins infirmiers de Beaune.

L’association LEX SPORTIVA, rattachée à l’ISAT à Nevers, a reçu un avis défavorable. Les raisons principales sont que l’association n’est pas principalement destinée aux étudiants et que ses statuts actuels ne répondent pas aux critères nécessaires à la labellisation.

Avis CFVU	Favorable à l’unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 28	Suffrages exprimés : 28
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 28

- FSDIE des 21 et 29 mai 2024 – Cf Annexe 1

Il existe deux catégories de demandes de financement pour les associations :

1. Commission classique : elle offre un financement pouvant atteindre 50 % du total nécessaire.
2. Commission spécifique : elle remplace les conventions précédemment établies.

Décisions de refus :

- ISAT Éco Marathon : la demande a été refusée car le projet, consistant en l’organisation d’un prototype, s’inscrit dans le cadre d’un projet tuteuré.
- CEMU : la demande a été rejetée car son activité se limite à la reprographie et les fonds demandés étaient destinés à rémunérer un employé.
- FEBIA : la proposition de création d’une malle à l’usage des associations a été rejetée. Le service de vie étudiante ayant déjà pris en charge un projet similaire, il a été jugé redondant de soutenir cette initiative.

- ISAT Formula Team : le projet de compétition à l'étranger ne rentre pas dans le cadre prévu du financement.
- ACEF : le financement demandé pour la nuit des étudiants n'est pas éligible au soutien du FSDIE.
- ADEXPRA : le dossier n'est pas éligible au FSDIE car il s'agit d'un investissement.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 28 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 28 Contre : __ Pour : 28
----------------------	--	---

4. Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

La CVEC est un dispositif essentiel pour le développement et l'amélioration de la vie étudiante. En 2023, chaque étudiant inscrit à l'université, à l'exception des boursiers, a contribué à hauteur de 100 €, montant qui a légèrement augmenté à 103 € pour la rentrée 2024.

Le budget prévisionnel pour l'année 2023-2024, en attente de la dernière part remise fin juillet 2024, s'élève à 2 millions d'euros. Ce budget reflète l'engagement continu des étudiants dans l'enrichissement de leur environnement universitaire.

Le bilan de la CVEC pour l'année 2023-2024, élaboré conjointement par le pôle finance et le Pôle de Formation et de Vie Universitaire (PFVU), met en lumière l'impact significatif de cette contribution sur divers aspects de la vie étudiante :

Santé :

Un investissement de 333 786 € a permis le recrutement de médecins et d'infirmiers spécialisés dans l'accompagnement des étudiants, couvrant des domaines variés tels que la sexualité, la nutrition et la santé en général.

De plus, 14 594 € ont été alloués à la cellule Bien-être, soulignant l'importance accordée à la santé par la gouvernance.

Sport :

La principale dépense concerne la rénovation du sol du gymnase, pour un montant de 500 439 €. Les autres dépenses sont principalement liées à l'acquisition de matériel de musculation et à l'organisation de sorties sportives.

Culture :

L'Université de Bourgogne (uB) s'engage activement dans la promotion des actions culturelles. À ce titre, une subvention de 94 518 € a été accordée pour le festival Novosonic et 43 803 € pour célébrer le 40ème anniversaire de l'Atheneum.

Accueil et Vie Étudiante :

Les projets des associations étudiantes ont bénéficié d'un soutien financier significatif à hauteur de 430 000 €. Des initiatives telles que le Campus Days et la lutte contre la précarité étudiante ont également été financés via la CVEC.

La répartition budgétaire de la CVEC se présente comme suit :

- ressources humaines : 26 % (551 876 €).
- fonctionnement : 45 % (878 677 €)
- investissement : 29 % (581 384 €)

L'objectif principal de la CVEC est de soutenir et de stimuler un maximum de projets à l'intention et au bénéfice des étudiants, favorisant ainsi une expérience universitaire enrichissante et dynamique.

Avis CFVU	<p>Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 27 Suffrages exprimés : 27 Ne prend pas part au vote : ___ Contre : ___ Abstention : ___ Pour : 27</p>
----------------------	---

Commission CVEC : désignation des 8 élus étudiants de la commission de la formation et de la vie universitaire

La Commission de la CVEC est chargée de la gestion du fonds CVEC, à l'exclusion du FSDIE. Ses missions incluent l'émission d'avis sur les actions et projets soumis à son examen, la proposition de programmes d'action, l'établissement des budgets récurrents et l'approbation du rapport annuel d'activité.

Un appel à candidatures a été lancé, et huit candidatures ont été présentées. Étant donné que le nombre de sièges à pourvoir (8) correspondait au nombre de candidats (8), un vote à main levée a été proposé. Aucune objection n'a été soulevée, et l'ensemble des candidats a été élu à l'unanimité.

Vote CFVU	<p>Membres élus présents ou représentés : 27 Suffrages exprimés : 27 Abstention : 0</p> <p><u>Résultats des votes :</u></p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td>Lyssandre BARON : 27</td> <td>Lucile CHUPIN : 27</td> </tr> <tr> <td>Robinson DAOUST : 27</td> <td>Léonard DE ALMEIDA GIROD : 27</td> </tr> <tr> <td>Thomas MORAUX : 27</td> <td>Audrey PLUVINET : 27</td> </tr> <tr> <td>Chloé PORTERAT : 27</td> <td>Marine SENNEGON-LASGONNIERE : 27</td> </tr> </table>	Lyssandre BARON : 27	Lucile CHUPIN : 27	Robinson DAOUST : 27	Léonard DE ALMEIDA GIROD : 27	Thomas MORAUX : 27	Audrey PLUVINET : 27	Chloé PORTERAT : 27	Marine SENNEGON-LASGONNIERE : 27
Lyssandre BARON : 27	Lucile CHUPIN : 27								
Robinson DAOUST : 27	Léonard DE ALMEIDA GIROD : 27								
Thomas MORAUX : 27	Audrey PLUVINET : 27								
Chloé PORTERAT : 27	Marine SENNEGON-LASGONNIERE : 27								

5. Information sur la réforme de la formation initiale des enseignants par la Directrice de l'INSPE

Le 14 mai et 4 juin, des rencontres ont eu lieu entre les Directeurs de composantes et les Responsables de licence.

Plusieurs points ont été soulevés :

- la réforme est perçue comme brutale en raison d'un calendrier très serré et d'un manque de soutien financier.
- les réactions à la réforme varient considérablement. Certaines composantes accompagnent déjà les étudiants, tandis que d'autres émettent des réserves.
- les étudiants sont les principaux affectés par cette réforme. Tous souhaitent les accompagner au mieux pour réussir le concours.

Mme Elsa LANG-RIPERT, Directrice de l'INSPE, souligne que le contexte politique actuel rend l'avenir de cette réforme incertain. Un projet de décret sur les concours sera présenté au Conseil d'État le 9 juillet, ce qui pourrait influencer les décisions du futur gouvernement.

Points clés de la réforme :

- les concours pour les premier et second degrés auront lieu en fin de licence, suivis de deux années de master rénové.
- les lauréats devront effectuer quatre années de service public après avoir réussi le concours.
- une nouvelle licence préparatoire au professorat des écoles (PPPE) sera créée sans coût supplémentaire.
- la réforme sera encadrée par des maquettes spécifiques.

Le concours

Le concours comprend trois épreuves disciplinaires (deux écrites et une orale) ainsi qu'un entretien oral. L'entretien se déroulera en deux parties : la première portera sur la motivation du candidat, tandis que la seconde évaluera sa capacité à se projeter dans le métier de professeur, en abordant les valeurs de la République, la transition écologique et l'épanouissement des élèves.

Le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) sera ouvert aux titulaires d'une licence et aux diplômés de la nouvelle licence PPE. Pour le Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES), le Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS), le Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET) et le Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CALPL), les candidats devront posséder une licence disciplinaire pour se présenter au concours.

Deux doubles sessions de concours sont prévues pour 2025 et 2026.

La réforme ne concerne pas les futurs psychologues de l'Éducation Nationale (PsyEN) ni l'agrégation.

Préparation des étudiants aux concours

Des modules de professionnalisation et de préparation aux concours seront offerts dès la deuxième année de licence (30 ECTS en L2 et L3). Cependant, une question subsiste concernant la préparation des étudiants sans licence spécifique pour certains concours particuliers (CPE, professeurs documentalistes, PLP, SII, sciences de gestion, etc.). De plus, le ministère a confirmé la suppression du dispositif d'AED en pré-professionnalisation.

Après le concours

Après le concours, les lauréats intégreront un nouveau Master en deux ans (mention « M2E » à l'INSPE). En première année (M1), les étudiants seront stagiaires alternants, avec 9 à 12 semaines de stage rémunéré à 900 € brut par mois. En deuxième année (M2), les étudiants seront fonctionnaires stagiaires à mi-temps, avec une rémunération de 1 800 € brut par mois.

Les maquettes de master 1er degré et 2nd M2E, ainsi que la maquette CPE M2E, sont imposées à l'Université de Bourgogne, avec peu de marge de manœuvre.

Le calendrier

Il est difficile de garantir le respect du calendrier prévu.

Dans les prochaines semaines, des textes seront adoptés pour organiser les concours 2025.

À la rentrée 2024, les universités créeront des modules complémentaires pour permettre aux étudiants actuels de licence de préparer le concours 2025.

Puis à la rentrée 2025, la nouvelle licence et les nouvelles maquettes de Master seront introduites pour accueillir les lauréats du concours L3.

Afin de soutenir les étudiants en l'absence de directives et de nouveaux moyens, l'INSPE propose un programme de préprofessionnalisation aux Métiers de l'Éducation et de la Formation (MEF) en deuxième et troisième années de licence (L2 et L3) dans plusieurs disciplines, telles que les langues, les lettres, les sciences du langage, la philosophie, l'histoire, la géographie, etc.

L'objectif principal de ce programme est de faire découvrir aux étudiants les métiers de l'éducation et de l'enseignement, et de les orienter vers les masters Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF). Une nouvelle orientation de ce programme est partiellement axée sur la préparation aux concours.

Les modules préparatoires seront intégrés dans les cursus disciplinaires, avec 30 ECTS en L2 et 30 ECTS en L3.

De plus, il n'y aura pas de licence ou de formation spécifique dédiée aux concours CAPES-CPE, CRPE ou CALPL.

La nouvelle prépro MEF1

Les stages sont maintenus en L2 et en L3. Les parcours sont divisés en trois degrés (1er degré, 2e degré et CPE) pour accompagner les étudiants vers l'un de ces trois concours. Un travail a également été réalisé sur les thématiques de l'oral du concours.

La nouvelle prépro MEF2

Le travail se fait dans un continuum, incluant la connaissance des valeurs de la République (études de cas) et les enjeux liés à la transition écologique. Les trois parcours mis en place la première année sont maintenus pour les trois degrés. Les stages sont également conservés.

Remarques /questions

Interrogée sur la valeur ajoutée de cette nouvelle formation, Mme LANG-RIPERT précise que le nouveau concours avec notamment l'épreuve d'entretien oral est complexe. Cette nouvelle formation vise à préparer les étudiants au mieux.

Concernant le risque de voir des étudiants titulaires d'un Master se présenter aux nouveaux concours nécessitant uniquement une licence, il est précisé que les modalités ne sont pas encore fixées et que cela dépendra du nombre de places ouvertes pour les titulaires d'un Bac+3 et ceux d'un Bac+5.

Pour conclure, le Président rappelle que des dispositifs sont mis en place pour accompagner les étudiants dans cette nouvelle réforme.

6. Compte-rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 12/06/ 2024

6.1. Projets internationaux

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-Président délégué à la politique européenne et internationale, présente quinze projets internationaux. Ces projets comprennent douze programmes d'échange non-diplômants, deux projets de double diplôme et un projet de recrutement d'étudiants internationaux.

Les programmes d'échange non-diplômants concernent le renouvellement d'accords permettant l'échange d'étudiants pour des séjours d'études. La diversité des accords proposés est mise en avant, notamment le partenariat en biochimie avec l'Universidad Católica del Maule au Chili, qui s'inscrit dans le cadre d'un jumelage existant entre notre région et la région chilienne concernée. Un autre accord a été signé pour faciliter l'échange d'étudiants avec l'UFR Langues et Communication.

Il a été souligné que la dimension de sécurité est prépondérante pour certains pays, comme la Chine, où l'approbation du fonctionnaire de la sécurité et de défense est requise.

Deux projets de double diplôme et un projet de recrutement d'étudiants internationaux sont soumis au vote :

- avec l'université de Mayence, le partenaire principal de l'uB, notamment dans le domaine de la traduction multimédia avec le renouvellement du double diplôme de master T2M.
- avec l'université normale de Taiwan et l'IAE de Dijon, permettant un double diplôme de master entre le master IMS et le MBA de l'université taïwanaise.
- avec l'université d'El Manar de Tunis et Polytech Dijon, dans le cadre d'un modèle commun d'accord, permettant aux étudiants internationaux d'intégrer le cycle ingénieur de Polytech Dijon.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 27 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 27 Contre : 0 Pour : 27
----------------------	--	--

6.2. Création d'une nouvelle unité d'enseignement transversale : UET pratiques sportives

Mme Carine MICHEL-COLENT présente quelques éléments de contexte.

Pour accélérer le développement de la pratique sportive chez les étudiants, France Universités, la Conférence des grandes écoles et la Conférence des Directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, en collaboration avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et le Ministère des Sports et Jeux Olympiques et Paralympiques, se sont engagés à mettre en œuvre une feuille de route articulée autour de trois axes principaux.

L'un de ces axes vise à valoriser la pratique sportive en promouvant l'octroi de crédits ECTS ou de bonifications dans les notations, ainsi qu'à renforcer les propositions d'UE « sport » optionnelles dans les cursus.

En outre, France Universités a publié un rapport intitulé « Le Sport : une ambition pour l'université », qui souligne la valorisation du sport dans les cursus, notamment pour les sportifs de haut niveau, à qui des crédits ECTS doivent être attribués automatiquement. Le principe de valorisation de la pratique sportive doit être établi pour tous les cursus, selon les modalités définies par chaque université.

M. Samuel PECAUD, Directeur de SUAPS, précise que l'inspection générale a publié un texte sur le développement de la pratique sportive étudiante, encourageant son intégration via une UET.

Dans le cadre de la lutte contre la sédentarité, des politiques de santé, telles que le PNNS (Programme National Nutrition Santé), ont été mises en place. Plus de 70 % des jeunes ne respectent pas les recommandations d'activités physiques, malgré les bienfaits connus de ces activités sur la santé mentale et physique. L'activité physique favorise également le lien social, développe des valeurs et renforce le sentiment d'appartenance à l'uB.

L'objectif de l'UE Pratiques Sportives est de développer et valoriser l'enseignement de la pratique sportive pour accompagner les étudiants dans leur vie physique actuelle et future.

Les modalités pédagogiques

Il existe déjà une UET sport avec un volet théorique et pratique. La nouvelle UET « Pratiques Sportives » est complémentaire et se concentre uniquement sur la pratique sportive, répondant ainsi aux freins liés à la partie théorique.

Deux activités de 16 heures minimum par semestre seront proposées, issues de deux champs d'activité différents. Cette UET s'inscrit pleinement dans le RCE et offre 5 ECTS. Les sportifs de haut niveau recevront la note de 20/20 pour cette UE, tandis que les étudiants de STAPS en sont exclus.

Les modalités administratives

La gestion des inscriptions, le suivi des heures d'enseignement, le retour des notes et la relation avec les scolarités seront assurés par le SUAPS.

Les cours seront dispensés pendant les créneaux du SUAPS (12 h à 14 h et de 17 h à 22 h) et l'évaluation se fait en contrôle continu.

Concernant les étudiants en classe préparatoire, il est noté qu'il n'y a pas de possibilité de pratiquer du sport en raison des horaires. Une réflexion est suggérée pour intégrer des créneaux dédiés à la pratique sportive dans leurs emplois du temps.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 27	Suffrages exprimés : 27
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 27

6.3. Demande d'accréditation du certificat de capacité d'orthoptiste en co-accréditation avec l'université de Franche-Comté à compter de la rentrée 2025-2026

Le Professeur Davy LAROCHE, Directeur du Département « métiers de la rééducation » à l'UFR de santé, présente le dossier d'accréditation du certificat de capacité d'orthoptiste.

Ce projet, initié par la Région en collaboration avec l'uB et l'Université de Franche-Comté, vise à co-accréditer un programme de formation en orthoptie.

L'orthoptiste est un professionnel de santé spécialisé en rééducation oculaire, travaillant en collaboration avec des ophtalmologistes.

La formation, d'une durée de trois ans après le baccalauréat, inclut une sélection via Parcoursup, des enseignements théoriques, de nombreux travaux dirigés et des stages cliniques. Ce diplôme confère un niveau licence sous réserve de l'obtention des crédits nécessaires.

Actuellement, les étudiants de Bourgogne-Franche-Comté doivent se former à Lyon ou Strasbourg, ce qui représente une perte pour la Région. Il existe une forte demande pour que cette formation soit dispensée au sein des deux universités.

Conformément à l'arrêté du 20 octobre 2014, le cursus comprendra 933 heures de cours magistraux, 1 035 heures de travaux dirigés et 1 400 heures de stages.

À Dijon, la formation est portée par la Pr Catherine CREUZOT-GARCHER, le Pr Davy LAROCHE et Mme Aurélie CHARLES, orthoptiste.

À Besançon, elle est dirigée par le Pr Anne-Sophie GAUTHIER, le Dr Alexandre KUBICKI et M. Loïc CALLUE, orthoptiste.

Le projet prévoit une ouverture à la rentrée 2025.

L'objectif est de partager les cours théoriques entre les deux universités (535 heures) avec le soutien théorique de l'Université de Strasbourg. Les travaux dirigés (410 heures) seront réalisés sur chaque site. Il est prévu d'accueillir pour la rentrée 2025/2026 huit étudiants à Dijon et huit à Besançon, avec une possibilité d'augmentation à douze.

À terme, il est prévu d'accueillir un total de 72 étudiants sur l'ensemble de la formation.

Pour l'année académique 2024/2025, il est prévu de recruter deux enseignants à mi-temps et un employé à temps plein pour le secrétariat. Des négociations sont en cours avec la Région pour augmenter ces effectifs pour l'année 2026/2027.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 25 Ne prend pas part au vote : 1 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 24 Contre : 0 Pour : 24
----------------------	--	--

6.4. Réforme du 1^{er} cycle de santé : modification de l'option santé pour les licences avec un "accès santé" L.AS

La Professeure Agnès Jacquin-Piques, co-responsable de la première année des études de santé PASS/L.AS et Présidente du jury de sélection, a présenté la réforme du 1^{er} cycle de santé qui sera mise en œuvre dès la rentrée 2024.

La refonte de la mineure santé

Des difficultés rencontrées par certains étudiants LAS ont été soulignées, notamment en raison des notes différentielles entre les UE de la mineure, car ces étudiants ne suivent pas tous les modules.

Les étudiants inscrits en UFR SVTE suivent le module SHS + Santé, tandis que ceux inscrits dans les autres UFR suivent le module Science Vie + Santé.

Les étudiants inscrits à l'UFR SVTE suivent l'UE SHS et l'UE Santé. Les étudiants inscrits dans les autres UFR suivent l'UE Sciences vie et l'UE Santé. Le total des heures suivies par étudiant est de 182 heures.

Il a été observé que les étudiants ayant suivi l'UE Science Vie ont des moyennes plus basses comparativement à ceux ayant suivi SHS.

En outre, les résultats de l'UE Santé montrent peu de différence entre les différentes composantes. Ainsi, le différentiel est principalement lié aux UE SHS et Science Vie.

Par conséquent, il a été décidé :

- de mettre en place un programme et un examen uniformisés pour la mineure santé : deux modules de 5 ECTS chacun, l'un au 1er semestre et l'autre au 2nd semestre.
- d'améliorer l'apprentissage des étudiants pour rendre la mineure santé plus accessible.

Tous les étudiants de LAS auront le même programme et le même examen avec un module Mineure Santé 1 et un module Santé 2. Le programme est réduit par rapport au précédent, passant de 182 heures à 100 heures chacun. Le volet SHS a été le plus réduit.

L'objectif de la réforme est de favoriser la mixité des étudiants venant de différents horizons et de s'ouvrir sur d'autres disciplines.

Une information complémentaire est apportée au sujet des étudiants venant de LAS. Ces étudiants rencontrent des difficultés en médecine, mais pas en odontologie ou en kinésithérapie.

Une remédiation en pharmacie est prévue pour les étudiants LAS réussissant leur entrée en 2ème année d'études de santé. Ce dispositif est en réflexion pour la médecine et sera également mis en place pour la pharmacie l'an prochain.

Interrogé sur le manque d'heures sur certaines matières essentielles, il a été répondu que, comme pour la réforme des enseignants, cette réforme nationale doit être mise en place. Les étudiants devront donc fournir des efforts pour combler certaines éventuelles lacunes.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 25 Ne prend pas part au vote : 1 Abstention : 0	Suffrages exprimés 24 Contre : 0 Pour : 24
----------------------	--	--

6.5. Offres de formation

Architecture de l'offre de formation des diplômes nationaux 2024-2028

Validation des fiches formation

Mme Séverine DELAUNAY, Cheffe de service RGOF (Règlementation et Gestion de l'Offre de Formation), informe que plusieurs délibérations ont été réalisées concernant la structure de notre offre de formation. Cette architecture, issue de l'application Ametys, retranscrit l'ensemble de l'offre de formation. Elle a été élaborée en tenant compte des DA 04 et validée par nos conseils en mars 2023.

Les mentions des formations sont accréditées par le Ministère, tandis que les parcours sont déterminés par l'établissement. Cette structuration est cruciale pour la publication de notre offre de formation et le paramétrage des applications telles que Parcoursup et Mon Master. Elle garantit que les parcours proposés sont bien intégrés à nos diplômes, de l'inscription jusqu'à la diplomation.

L'article 7 de l'arrêté du 2 janvier 2024, fixant le cadre national des formations, stipule que la mention est le niveau principal pour la définition des diplômes nationaux. Le diplôme délivré à l'étudiant précise le domaine et la mention concernés, conformément à l'accréditation de l'établissement. Le nom du parcours est défini selon les modalités de l'établissement. Le parcours, vise à l'acquisition des connaissances et compétences caractéristiques du diplôme national visé.

Les formations se décomposent de la manière suivante :

- Premier cycle : 86 diplômés
- Second cycle : 73 diplômés
- Formations hors accréditations : 5 diplômés (1 DESN, 1 DSN et 3 DU).

Les fiches de formation sont directement consultables sur le site amiral de l'Université de Bourgogne (formations.u-bourgogne.fr).

Il est proposé de valider les formations pour les composantes suivantes :

- l'Institut d'administration des entreprises (IAE)
- l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
- l'Institut de la vigne et du vin Jules Guyot (IUVV)
- l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers (à l'exception de deux Licences Professionnelles),
- l'IUT de Chalon-sur-Saône
- l'UFR Langues et Communication
- l'UFR Lettres et Philosophie
- l'UFR Sciences Humaines

Une fois validées, les fiches de formation seront verrouillées pour l'année.

Pour les autres UFR, la validation sera soumise dès la rentrée 2024, afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 25 Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Suffrages exprimés : 25 Contre : __ Pour : 0
----------------------	--	--

6.6. UMDPCS : Dossier d'habilitation pour le DIU Anglais pour a santé – DIVAS à compter de la rentrée 2024-2025

En raison de l'absence du porteur de projet en CP, l'examen de ce point est reporté.

6.7. Masters en anglais : mise en place de droits spécifiques à compter de la rentrée 2024-2025 pour :

- Master Culture et communication – Projects in international and european cultural engineering

Madame Véronique PARISOT, Directrice de l'Institut Denis Diderot, présente le Master "Projets en Ingénierie Culturelle Internationale et Européenne" (PIECE). Ce programme vise à préparer les étudiants à la conception et à la réalisation de projets culturels d'envergure européenne ou internationale.

Lancée en 2018 suite à un appel à projets de l'UBFC, cette formation innovante bénéficie d'un financement annuel de 75 000 €.

Le master est en anglais et inclut une immersion en fin d'année dans une capitale européenne de la culture. Il accueille 12 étudiants en M1 et 10 en M2 en raison de l'alternance.

La formation est structurée autour d'une pédagogie inversée, où l'étudiant part de son projet personnel pour explorer tous les aspects nécessaires à sa réalisation. Cette approche nécessite :

1. Une connaissance fine du territoire : les étudiants découvrent et comprennent physiquement le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté, essentiel pour tout projet culturel. Le master PIECE débute par une semaine d'immersion en milieu urbain et rural de la région. L'objectif est de souligner l'importance de la création d'un réseau culturel pour leur avenir professionnel.

2. Une connaissance pratique de l'interculturalité : à travers des ateliers interactifs, les étudiants de diverses disciplines et nationalités apprennent à collaborer. Les participants viennent de pays variés tels que le Maroc, le Niger, le Japon, l'Amérique du Sud, les pays de l'Est, l'Arménie, et Taïwan. Un stage international et un semestre d'études à l'étranger sont également requis, avec des accords au-delà du réseau Forthem.
3. Une expertise technique en montage de projets : les étudiants acquièrent des compétences techniques pour le montage de projets européens, avec l'aide de spécialistes et présentent leurs travaux devant des fonctionnaires de l'UE.

Les frais de scolarité s'élèvent à 4 000 € par an et par étudiant. Ils couvrent principalement le soutien aux étudiants internationaux et l'attribution de bourses pour ceux qui n'ont pas les moyens financiers de couvrir les coûts de leur stage obligatoire à l'étranger. Une somme de 20 000 € est dédiée à garantir que tous les étudiants puissent effectuer leur stage.

Avis CFVU	Favorable	
	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : 1	Contre : 2
	Abstention : 1	Pour : 19

- Master Management – parcours International management and sustainability

M. Jean-Baptiste WELTE, enseignant-chercheur en sciences de gestion, présente le Master International Management and Sustainability, un programme enseigné en anglais qui regroupe quatre masters anglophones. Ce nouveau master, prévu pour la rentrée 2024 à l'IAE, vient compléter l'offre existante avec le master IMBS.

Ce programme vise à promouvoir la mobilité internationale des étudiants, offrant ainsi des opportunités tant pour les étudiants entrants que sortants. Il s'inscrit dans une thématique moderne et essentielle : la soutenabilité, une approche du développement durable qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre les capacités des générations futures. En étant dispensé en anglais, ce master renforce les mobilités internationales et contribue au rayonnement de l'uB à l'échelle mondiale.

Le master s'adresse à des étudiants issus de divers horizons académiques (archéologie, culture, sciences humaines, géographie, etc.), et est accessible en première année (M1) ou directement en deuxième année (M2).

Les frais de scolarité s'élèvent à 3 500€ par an et par étudiant.

Ces frais couvrent plusieurs éléments spécifiques au fonctionnement du programme :

- les voyages d'étude annuels ;
- les subventions pour l'association étudiante, permettant l'organisation de séjours en France (insertion professionnelle, tutorat, réseau des anciens) ;
- le dispositif d'accompagnement professionnel incluant des ateliers CV, préparation au DELF, et innovations pédagogiques pour un public anglophone ;
- le séminaire de recherche organisé par les étudiants de M1 et M2, réunissant doctorants et étudiants en master recherche en sciences de gestion ;
- le budget de communication pour promouvoir le diplôme auprès des étudiants étrangers.

La formation accueille 10 étudiants en M1 et en M2.

M. Alain RAUWEL exprime son étonnement face au retour de ce dossier, déjà soumis et rejeté lors de la précédente CFVU. Les informations présentées aujourd'hui étaient déjà connues.

M. WELTE précise que le budget actuel diffère du précédent, qui incluait par erreur un volet de financement des enseignements. Le budget actuel se concentre exclusivement sur les services destinés aux étudiants.

Avis CFVU	Favorable Membres élus présents ou représentés : 23 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 1	Suffrages exprimés : 22 Contre : 5 Pour : 17
----------------------	--	--

6.8. Règlement des études – Polytech Dijon

Mme Sandrine GAUFFINET, Directrice adjointe de Polytech Dijon présente le règlement des études. L'ESIREM a récemment intégré le réseau Polytech et est désormais connue sous le nom de Polytech Dijon. Cette intégration nécessite une harmonisation du règlement des études avec les autres établissements du réseau, qui partagent une structure de programme commune. Certaines parties des règlements restent flexibles pour permettre des adaptations spécifiques à chaque université. Globalement, peu de changements ont été apportés par rapport aux règlements existants.

Par exemple, pour les commissions préparatoires de jury, le réseau Polytech impose des contraintes sur la conduite de ces commissions.

Ainsi, des modifications significatives ont été apportées au règlement des études :

Pour le cycle ingénieur :

- le jury d'école se réunira désormais à la fin de chaque semestre, au lieu d'une fois par an.
- les étudiants souhaitant faire appel d'une décision devront s'adresser directement au jury d'école.
- les étudiants peuvent effectuer un transfert au sein du réseau Polytech Dijon, notamment en troisième et quatrième année (Bac +3 et Bac +4).

Pour le cycle préparatoire :

- un stage d'un mois pendant l'été entre la première et la deuxième année a été réintégré.
- le Directeur doit être présent lors des réunions du jury à chaque semestre.
- le redoublement n'est plus autorisé, sauf dans des cas exceptionnels nécessitant une étude spécifique par le jury.

Le Président a clarifié les modalités de transfert entre les établissements du réseau Polytech.

Par exemple, un étudiant en cycle d'ingénieur Bac +3 peut quitter Dijon pour rejoindre Grenoble en cours d'année. Cette possibilité, bien que rare, est permise par un texte commun à l'ensemble du réseau.

Interrogé sur la fin du redoublement pour le cycle préparatoire, Mme GAUFFINET explique que cela est dû à des contraintes logistiques. À la fin du parcours préparatoire, tous les étudiants postulent aux écoles du réseau. Pour des raisons d'équité, les étudiants sont évalués sur un parcours préparatoire de deux ans. Les contraintes algorithmiques rendent difficile l'évaluation des conséquences du redoublement, d'où cette décision du réseau Polytech.

Avis CFVU	Favorable Membres élus présents ou représentés : 23 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 1	Suffrages exprimés : 22 Contre : 1 Pour : 21
----------------------	--	--

6.9. Règlement intérieur des IUT : modalités d'application de l'obligation d'assiduité qui ont une incidence sur l'évaluation

Monsieur Nicolas NOIROT, Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers, présente deux articles spécifiques du règlement intérieur de l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers, concernant l'impact de l'absentéisme des étudiants sur leurs évaluations. Il s'agit des articles 14 et 15.

L'article 15 prévoit un malus en cas d'absences injustifiées, affectant les évaluations des étudiants. Les sanctions sont les suivantes :

- 10 heures d'absence par semestre entraînent un malus de 2 % sur la note finale.
- 20 heures d'absence par semestre entraînent un malus de 5 % sur la note finale.

Les procédures ont été clarifiées pour les étudiants ayant de multiples absences lors des évaluations. Le jury peut désormais déclarer un étudiant défaillant, proposer un redoublement ou une réorientation si nécessaire. Le règlement permet également d'accorder un semestre ou une année blanche à l'étudiant.

L'article 14 alinéa 7 dispose que le rattrapage d'une évaluation ne peut avoir lieu que si l'absence est justifiée ou approuvée par la direction des études.

Lorsque cela est possible, la procédure de rattrapage doit être initiée par l'étudiant, qui doit en faire la demande dans les 48 heures suivant son retour en cours. Si cette démarche n'est pas effectuée dans le délai imparti, une note de 0 sera attribuée et aucun rattrapage ne sera organisé. Une absence lors d'un rattrapage entraînera la validation de la note définitive de 0.

Avis CFVU	Favorable Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 21 Contre : 2 Pour : 19
----------------------	--	--

6.10. Conventions pédagogiques

Treize conventions sont présentées :

- une convention entre l'IUT Chalon-sur-Saône agissant pour l'uB et l'Ecole Nationale Supérieure d'arts et Métiers (ENSAM) : cet avenant a pour objet d'actualiser les annexes 1, 2 et 3 de la convention conclue pour 3 ans en date du 8 mars 2022, dans le cadre de la rentrée universitaire 2023-2024.
- une convention entre le Département universitaire de maïeutique agissant pour l'uB et l'association « Coccinelle », il s'agit d'une convention de formation et de reversement dans le cadre d'une UE optionnelle (UE 13).
- une convention entre le lycée Le Castel et l'uB, il s'agit d'un avenant relatif à l'organisation de la formation de technicien en imagerie médicale (promotion 2024-2027).
- une convention entre l'ENSAM et l'uB précisant les modalités de collaboration pédagogiques pour l'année universitaire 2023-2024.
- une convention entre l'UFR Lettres de l'université de Lorraine et l'UFR Lettres de l'uB, pour des enseignements à distance. C'est un partenariat permettant l'accès à des enseignements optionnels à distance.
- une convention entre Polytech Dijon et la société SAVOY proposant des solutions logistiques en équipements informatiques, concernant la formation et le recrutement (alternance, projets de fin d'études) + modalités financières – année 2023-2024.
- une convention entre Polytech Dijon et la société ALTECA : ce partenariat concerne la formation et le recrutement (contrat de professionnalisation, stages) + modalités financières – année 2023-2024.
- une convention entre l'ENSAM et l'uB pour le master IMS : il s'agit d'un renouvellement du partenariat pour 2023-2024, présentant la liste des étudiants de l'ENSAM sur le site de l'uB.

- une convention entre l'UFR de santé et le collectif inter associatif autour de la naissance (CIANE) pour la mise en place d'enseignements (UE9).
- une convention entre l'UFR de santé et le CIDFF21 dans le cadre de la formation de sage-femme pour une intervention d'enseignements sur l'UE 13 optionnelle.
- une convention entre le SUAPS et le centre d'activités Plongée (CAP) : c'est un partenariat pour la mise en place d'une formation professionnelle qualifiante de plongeurs scientifiques pour l'année 2023-2024.
- une convention l'UFR de santé et le CHU de Dijon dans le cadre d'une formation (sur 5 jours) aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.
- une convention entre l'UFR de santé et l'association Coccinelle dans le cadre de la 1ère année PASS, pour une intervention dans l'UE « place de l'utilisateur dans le parcours de soins ».

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 21

6.11 Bilan des évaluations des L3 pour l'année 2022-2023

Madame Cathy PERRET présente le bilan du CIPE pour l'année 2022-2023 en deux parties : les axes de travail et les évaluations, suivis des principaux résultats.

Le CIPE a concentré ses efforts sur cinq axes principaux :

- évaluation des formations et des enseignements dispensés dans les différents cycles de l'uB, hors doctorat.
- évaluation des projets pédagogiques de l'uB.
- évaluation des politiques.
- évaluation des ateliers pédagogiques.
- apport d'une expertise scientifique à l'échelle nationale et internationale.

Ces efforts ont permis de réaliser 196 évaluations de formations ou projets, de produire 1 300 rapports et de gérer 217 dispositifs d'évaluation et d'enquête. Près de 6 400 étudiants ont pu évaluer leur formation, leur enseignement ou leur dispositif cette année.

Enquête de rentrée 2022

L'enquête de rentrée, menée en septembre 2022 auprès des néo-bacheliers, visait à mieux comprendre le profil des nouveaux étudiants suite à la réforme du baccalauréat. Chaque enseignant a reçu un rapport du CIPE sur les profils des étudiants (sociodémographique, scolaire, motivation, engagement, etc.). L'enquête a révélé une grande diversité dans les combinaisons de spécialités suivies et abandonnées par les étudiants. Deux points importants ressortent :

1. les étudiants de première année de licence sont motivés par les matières enseignées.
2. ils estiment que l'université leur permettra d'acquérir des compétences utiles pour leur vie professionnelle.

Évaluations des étudiants en troisième année de licence

Pour l'année 2022-2023, 43 licences généralistes et 54 licences professionnelles (LP) ont été évaluées. Les enquêtes, menées en ligne de novembre 2022 à septembre 2023, ont enregistré un taux de participation de 61 % pour les licences généralistes et de 51 % pour les LP. Bien que ces taux soient satisfaisants, une légère démobilisation des étudiants a été constatée.

L'uB se distingue comme étant la seule université française à réaliser des enquêtes d'évaluation de la formation des enseignements auprès des enseignants et des intervenants professionnels. Cependant, le

taux de participation des enseignants à ces évaluations n'a été que de 14 %, ce qui nécessite une interprétation prudente des conclusions.

Bilan quantitatif

En troisième année de licence (L3), 135 enquêtes ont été menées et 561 rapports et synthèses ont été produits. Chaque enseignant reçoit un rapport sur ses enseignements si le taux de réponse est supérieur à 30 % et si au moins six étudiants ont répondu.

Résultats

Du côté des étudiants :

- les indicateurs sont très positifs concernant la formation, la disponibilité des enseignants, les informations sur les licences LP/L3, les emplois du temps et l'accueil des étudiants.
- le taux d'assiduité est élevé (85 % en L3 pro et 78 % en L3), mais faible pour les cours à distance (23 % en L3 pro et 20 % en L3).
- 71 % des étudiants estiment que le nombre d'heures de cours est suffisant.
- 40 % des étudiants en L3 et 59 % en LP considèrent la charge de travail correcte.

En termes de satisfaction :

- en L3, 80 % des étudiants trouvent les formations et enseignements conformes à leurs attentes.
- 26 % des étudiants en L3 rencontrent des difficultés en cours magistraux (manque d'intérêt et difficultés à prendre des notes).
- 71 % des étudiants recommandent leur formation.
- en LP, les indicateurs sont encore plus favorables, avec moins de difficultés (14 %) et une forte satisfaction concernant les stages. 87 % recommandent leur formation.
- 59 % des étudiants en LP trouvent intéressant d'avoir un suivi par un tuteur pédagogique.

À la fin de l'année, seulement 53 % des étudiants de L3 généraliste trouvent satisfaisantes les informations sur les débouchés professionnels.

Perspectives après la licence

89 % des étudiants envisagent de poursuivre en master.

48 % des étudiants en L3 pro envisagent également de passer en master.

Les critères principaux pour accéder en master selon les étudiants sont :

- avoir de bonnes notes.
- le lien avec les études réalisées.

Orientation et insertion professionnelle

Les étudiants commencent à se poser des questions sur leur orientation et leur insertion professionnelle dès janvier. Des ateliers sont organisés par le PFVU pour les aider.

Trois profils de filière se dégagent :

1. sélection par les notes pour l'entrée en Master (Droit et STAPS).
2. sélection par adéquation entre le type de licence suivi et le master demandé (Psycho, ST, économie, gestion et LLCER).
3. sélection par la professionnalisation des expériences avant l'entrée (SHS et sciences de l'éducation).

Enseignants

L'enquête menée auprès des enseignants révèle que pour la grande majorité des enseignants (97 %) ont un accès facile aux outils numériques nécessaires pour travailler. De plus, une majorité d'entre eux (61 %) estiment disposer des informations suffisantes pour mettre leurs cours en ligne.

Cependant, il est à noter qu'une part significative des enseignants (51 %) n'est pas au courant des possibilités de formation et d'accompagnement offertes par l'uB pour l'activité d'enseignement.

Défis rencontrés par les enseignants

Les défis incluent :

- la gestion de l'hétérogénéité croissante des étudiants, avec des difficultés d'attention, de motivation, d'esprit critique et de compétences rédactionnelles.
- l'actualisation des contenus pédagogiques en raison du nombre d'heures restreintes.
- l'adaptation à l'arrivée de l'intelligence artificielle générative.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 21 Contre : 0 Pour : 21
----------------------	--	--

6.12. Accueil et suivi des étudiants internationaux par la Commission de Solidarité Etudiante (CSE)

Mme Nora ZRIDA, membre de la CSE, présente les spécificités de l'accueil des étudiants internationaux isolés et en situation de grande précarité.

L'objectif est d'anticiper les obstacles à leur parcours universitaire et à leur intégration professionnelle.

Les préoccupations communes identifiées sont les suivantes :

- aider à la réussite académique ;
- faciliter l'entrée sur le marché du travail, notamment à travers des stages et des contrats en alternance.

Pour conserver leur titre de séjour, les étudiants internationaux doivent répondre à des exigences pédagogiques strictes : réussite aux examens, assiduité, et un seul redoublement autorisé durant leur parcours universitaire. Sur le plan financier, ils doivent disposer de 7 380 € à leur arrivée et justifier de 615 € par mois pour subvenir à leurs besoins. Ces contraintes les obligent souvent à travailler, ce qui peut nuire à leurs études et prolonger leurs démarches administratives, générant ainsi fatigue, stress et isolement.

Exigences après un Master 2 pour travailler en France :

- une carte de séjour « salarié ou travailleur temporaire » est délivrée si l'étudiant signe un contrat de travail (ou une promesse d'embauche) dans les deux mois précédant l'expiration de sa carte de séjour étudiant. L'emploi doit être en relation avec la formation de son master et rémunéré au moins 2 000 € nets mensuels.
- s'il n'a pas d'employeur, il peut demander une APS (autorisation provisoire de séjour), qui lui permet de travailler pendant un an. Cependant, il doit absolument trouver un employeur dans sa formation au bout de cette année.

Autres difficultés identifiées :

- l'orientation est inadaptée → il est recommandé de prévoir une réorientation dès que possible.
- certains diplômes étrangers présentent un niveau différent de celui attendu → il serait pertinent d'envisager une intégration à un niveau inférieur.
- l'absence de pratique de l'anglais dans certains pays → il nécessite la mise en place de cours de rattrapage.
- les étudiants âgés de plus de 30 ans n'ont pas droit à la garantie Visale, ni à une chambre au CROUS → un accompagnement spécifique doit être envisagé.
- des problèmes spécifiques sont rencontrés lors de la recherche de stages, d'alternances ou de premiers emplois.

La Vice-Présidente est favorable à la transmission de ces informations aux responsables pédagogiques afin de les alerter et les sensibiliser sur ces points de vigilance.

7. Calendrier universitaire 2024-2025 : calendriers des composantes

Deux calendriers sont présentés : le calendrier des suspensions de cours pour l'année universitaire 2024-2025 et le calendrier annuel pour la même période.

Une erreur a été signalée concernant l'UFR Sciences et Santé, plus précisément pour la filière "Sciences de la Santé et de la Pharmacie". Il a été noté qu'il n'y a que deux jours entre la fin des cours du premier semestre et le début des examens. Cette information doit être vérifiée et sera remontée.

Le Président souhaite revoir le processus d'élaboration de ces calendriers. La CFVU et le CA seraient responsables de voter les dates clés, tandis que les Responsables de formation fixeraient les calendriers en collaboration avec les composantes.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 21 Contre : 0 Pour : 21
----------------------	--	--

Fin de séance : 19h00

Commission FSDIE du mardi 21 mai 2024

14h00 Salle de Conférence - MDE

REPORT du 9/01/24	N° dossier Projets	ASSOCIATIONS	PROJETS	Date début	Date fin	Budget total	FSDIE sollicité	Sub. culturelles	Avis commission	Règle 50%	FSDIE accordé	COMMENTAIRES
X	322-2024	ASUB71 CHALON SUR SAONE	Projet SURF	30/06/2024	06/07/2024	4723,52	2361,76		FAVORABLE	X	2361,76	Favorable sous conditions de retourner le tableau prévisionnel équilibré à 2361,76 euros. L'association a corrigé dans les temps impartis à l'issue de la commission, aussi les membres ont-ils émis un avis favorable pour une subvention de 2361,76 €.
X	324-2024	FEBIA	Séminaires candidats	06/01/2024	07/01/2024	355,83	167,91		FAVORABLE	X	167,91	Favorable sous conditions. Différence de 3 euros dans les devis de carrefour...Sinon, 177,81-3 = 174,81 euros. L'association a transmis le budget prévisionnel et justificatifs dans le délai exceptionnel imparti avec une modification du montant total. Le dossier est désormais complet et régulier, la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 167,91 €.
X	331-2024	ICA	Intercultural Carreer Opportunities - ICCO	07/03/2024	07/03/2024	682						
	353-2024	ICA	Annule et remplace le n° 331	07/03/2024	07/03/2024	682	382		FAVORABLE	X	382	Favorable sous conditions de justifier toutes les dépenses et équilibré le tableau de dépenses/recettes. Le dossier est désormais complet et régulier, la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 382 €.
X	334-2024	ABEP	XIX gala de pharmacie	09/03/2024	10/03/2024	27142	2000		REPORT	X		Les dépenses ne sont pas justifiées. La commission examinera ce dossier lors la prochaine commission de FSDIE prévue en septembre/octobre 2024.
X	Report	AGTRA	FAME FESTIVAL	06/04/2024	06/04/2024	6906,26	2800		FAVORABLE	X	2800	Projet accordé sous conditions = apporter la justification 652 euros (Allemagne-Lyon). Correction du tableau budget prévisionnel. Le dossier est désormais complet et régulier, la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 2 800 €.
	349-2024	GNUB	Weekend St Romain	19/01/2024	21/01/2024	257,48	128,74		FAVORABLE	X	128,74	Sous sonditions d'apporter les devis alimentaire + transport. Le dossier est désormais complet et régulier, la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 128,74 €.
	351-2024	AESFD	Frais organisation CA de l'ANESF	15/03/2024	17/03/2024	9946,4	2983,92		FAVORABLE	X	2983,92	Bon projet. la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 2983,92 €.
	352-2024	ASUB71 LE CREUSOT	EURO TOURNOIS 2024	19/04/2024	05/05/2024	15180	7500		REPORT			Il manque des devis et le dossier est incomplet. La commission examinera ce dossier lors la prochaine commission de FSDIE prévue en septembre/octobre 2024.
	355-2024	ESN	VOYAGE A BEAUNE	03/02/2024	03/02/2024	1040	520		FAVORABLE	X	520	Point d'attention sur leur projet...devis à apporter et non des factures ! Le dossier est désormais complet et régulier, la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 520 €.
	368-2024	ACEF	Projet Vert Malt	28/03/2024	28/03/2024	3524,42	300		FAVORABLE	X	300	Sous condition de présenter tout les devis lignes par lignes. Le dossier est désormais complet et régulier, la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 300 €.
	373-2024	ISAT SANS FRONTIERES					2 000		REPORT			Dossier à revoir. Devis à justifier ! La commission examinera ce dossier lors la prochaine commission de FSDIE prévue en septembre/octobre 2024.
	375-2024	ISAT eco marathon	prototype				5000		DEFAVORABLE			Dossier relatif à l'enseignement et ce projet ne respect pas les grandes lignes de dépenses relatives à la FSDIE.
	378-2024	ISAT FORMULA IFT				9596,38	8 000		REPORT			Dossier à revoir. Devis à justifier ! Montant sollicité à la hauteur de 50%! La commission examinera ce dossier lors la prochaine commission de FSDIE prévue en septembre/octobre 2024.
	383-2024	AG DIJON 24	Assemblée générale des internes en pharmacie et biologie	13/06/2024	15/06/2024	37256,93	3700		FAVORABLE	X	3700	Goodies ! Attention à respecter l'environnement! Il manque : devis son lumiere/réception soir/ courses diverses.Assurance non prise en charge en FSDIE.L'association a transmis le budget prévisionnel et justificatifs dans le délai exceptionnel imparti avec une modification du montant total, la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 3 700€.
	385-2024	COM S MEDIAS	Soirée lancement Junior Agence	22/02/2024	22/02/2024	4954,55	2000		FAVORABLE	X	2000	Retirer cartes visites. Tableau BP à corriger. L'association a corrigé dans les temps impartis à l'issue de la commission, aussi les membres ont-ils émis un avis favorable pour une subvention de 2000 €
	386-2024	CEMD	GALA DE MEDECINE	16/05/2024	17/05/2024	27113,23	2 800		REPORT			Dossier à revoir car incomplet. La commission examinera ce dossier lors la prochaine commission de FSDIE prévue en septembre/octobre 2024.
	388-2024	FEBIA	Séminaire équipe territoriale	09/03/2024	10/03/2024	220,53	220,53		FAVORABLE	X	220,53	Attention devis carrefour total éronné...Liste des participants manquante. L'association a corrigé dans les temps impartis à l'issue de la commission, aussi les membres ont-ils émis un avis favorable pour une subvention de 220,53 €
	390-2024	COD	CA UNECD	16/03/2024	17/03/2024	6340,24	2240,24		FAVORABLE	X	2240,24	Dossier à revoir, tableau prévisionnel à rectifier. L'association a corrigé dans les temps impartis à l'issue de la commission, aussi les membres ont-ils émis un avis favorable pour une subvention de 2 240,24 €
	395-2024	AJCT	Subvention Mugs Master juristes des collect.territoriales	01/01/2024	22/03/2024		150		FAVORABLE		150	Approbation du label en CVE le 13/05 en attente du vote CA du 9/07. Approbation du label en attente.
	397-2024	BEDAPS	Journée Nationale du Sport et Handicap	23/03/2024	23/03/2024	1309,64	652,82		FAVORABLE	X	652,82	Attention montant sandwich!! Tableau a refaire de 2 euros de différences! L'association a corrigé dans les temps impartis à l'issue de la commission, aussi les membres ont-ils émis un avis favorable pour une subvention de 652,82 euros
	400-2024	FEBIA	Séminaires élu-es étudiants-es	21/03/2024	24/03/2024	245	245		FAVORABLE		245	Attention liste des participants a fournir d'ici vendredi. Le dossier est désormais complet et régulier, la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 245 €.
	401-2024	CEDB	GALA Droit	22/03/2024	23/03/2024	6028,81	1170		FAVORABLE	30%	1170	GALA = Tranche FSDIE à 30% car montant total dépasse 5 000 euros. Réflexion sur les affiches (pensées transition ecologiques). Devis n°4. C'est excessif pour des tirages A6... Diminuer le montant total sollicité à recalculer sur la base de 30%. L'association a corrigé dans les temps impartis à l'issue de la commission, aussi les membres ont-ils émis un avis favorable pour une subvention de 1170 euros.
	405-2024	TUD	Festival eclosion	02/04/2024	06/04/2024	38784,66	4000	Favorable 1500 euros	FAVORABLE	X	4000	Bon projet. La commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 4 000€.
	407-2024	GNUB	Sortie prospection de la Loutre d'europe	27/04/2024	27/04/2024	107,96	53,98		FAVORABLE	X	53,98	Bon projet. La commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 53,98€.
	411-2024	ABEH	Weekend historique	12/04/2024	14/04/2024	1237,19	618,6		FAVORABLE	X	618,60	Attention, correction justification train+ devis tram. L'association a corrigé dans les temps impartis à l'issue de la commission, aussi les membres ont-ils émis un avis favorable pour une subvention de 618,60 euros.
	414-2024	CBE BIO	Gala 2024	12/04/2024	13/04/2024	6052,66	1815,79		FAVORABLE	X	1815,79	Bon projet. La commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 1 815,79€.
	415-2024	FEBIA	Week end formation	12/04/2024	14/04/2024	788,81	394		FAVORABLE	X	394	Attention devis geste qui sauve, Le dossier est désormais complet et régulier, la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 394 €.
	416-2024	GNUB	Sortie Amphibien	15/05/2024	30/06/2024	56,97	24,48		FAVORABLE	X	24,48	Attention correction tableau à rectifier! L'association a transmis le budget prévisionnel et justificatifs dans le délai exceptionnel imparti avec une modification du montant total. Le dossier est désormais complet et régulier, la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 24,48 €. La commission ne versera pas le montant de 62,94 euros car la demande initiale était de 24,48 euros.
	423-2024	AIC	CA de l'ANEIC	26/04/2024	28/04/2024	477,33	238		FAVORABLE	X	238	Devis 4 manquant. Le dossier est désormais complet et régulier, la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 238 €.
	425-2024	BDE IAE DIJON	GALA 2023/24	23/02/2024	24/02/2024	6280,02	1614,01		FAVORABLE	X	1614,01	Attention 30% de la somme du montant global. Le devis du punch doit être retiré du tableau prévisionnel. L'association a transmis le budget prévisionnel et justificatifs dans le délai exceptionnel imparti avec une modification du montant total. Le dossier est désormais complet et régulier, la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 1614,01 €.
	427-2024	AJC-ES	Forum des jeunes chercheurs	06/06/2024	07/06/2024	10736,45	1500		FAVORABLE	X	1500	Devis 2+ Devis 5 = A revoir, la quantité d'alcool est trop élevée. La commission accepte que seulement le montant du punch. L'association a transmis le budget prévisionnel et justificatifs dans le délai exceptionnel imparti avec une modification du montant total. Le dossier est désormais complet et régulier, la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 1500 €.
	428-2024	GNUB	Week end naturalisme a St Romain	24/05/2024	26/05/2024	151,75	75,87		FAVORABLE	X	75,87	Alimentation? Logement? Corrections avec justification. L'association a transmis le budget prévisionnel et justificatifs dans le délai exceptionnel imparti avec une modification du montant total. Le dossier est désormais complet et régulier, la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 75,87 €.
	429-2024	AJMGB	Gala interne Bourguignon 2024	01/06/2024	02/06/2024	40947,74	4000		REPORT			Manque des devis. Projet a représenter en septembre/octobre 2024.
	431-2024	CEMU	Gestion CEMU	01/09/2024	01/09/2024	71809,26	5000		DEFAVORABLE			La commission ne finance pas la reprographie via une association! Ligne à économiser = salaire pour salariée...NON. Projet non conforme et illégitime à la commission de la FSDIE.

432-2024	ACEF	Culturathlon 2024	28/09/2024	29/09/2024	3336,76	1668,38	présenter en culturelle en septembre / octobre 2024	FAVORABLE	x	1668,38	Bon projet. La commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 1 668,38€.
434-2024	ASUB CHALON	Coupe Régionale des IUT BFC	23/05/2024	23/05/2024	1131	565,5		FAVORABLE	x	565,50	Bon projet. La commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 565,50€.
444-2024	AJCT	Remise des Diplômes 2024	18/10/2024	18/10/2024	3566,59	3566,59		REPORT			Devis sécurité vigil 2024? Le reste justifier...50% du montant global 3 566,59 euros...ou sont les recettes? Projet a revoir, La commission examinera ce dossier lors la prochaine commission de FSDIE prévue en septembre/octobre 2024.
447-2024	CEMD	Congres janvier 2024 a juillet 2024	01/01/2024	31/07/2024	1943,31	2000		REPORT			Transport? Devis manquant. Coût inscriptions congrès. Budget équilibré à refaire. La commission examinera ce dossier lors la prochaine commission de FSDIE prévue en septembre/octobre 2024.
450-2024	FEBIA	Weekend de passation	17/05/2024	20/05/2024	255,08	127,54		FAVORABLE	x	127,54	Attention devis déplacement au Creusot? A transmettre, L'association a transmis le budget prévisionnel et justificatifs dans le délai exceptionnel imparti avec une modification du montant total. Le dossier est désormais complet et régulier, la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 127,54 €.
451-2024	ACEP	Organisation congrès passation de la fédération	21/06/2024	23/06/2024	4 136,29	1107,1		FAVORABLE	x	1107,10	Devis 3, devis 6? L'association a transmis le budget prévisionnel et justificatifs dans le délai exceptionnel imparti avec une modification du montant total. Le dossier est désormais complet et régulier, la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 1107,10 €.

FSDIE SPECIFIQUE											
369-2024	FEBIA	Achat camion	01/04/2024	01/09/2024		54 072		FAVORABLE		54072	Projet accordé . Le camion sera mis à disposition à toutes les associations labellisées UB. La commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 54 072€.
370-2024	FEBIA	Pojet "LA MALLE" asso	01/03/2024	31/03/2024		2014,82		DEFAVORABLE			Projet non accordé. Avis défavorable. Vu directement avec l'association.
372-2024	STOCK	Participation FIMU	19/05/2024	19/05/2024		3000		FAVORABLE		3000	Projet accordé. La commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 3 000€.
362-2024	ADEXPRA	Projets 2024	01/01/2024	31/12/2024		30 000		FAVORABLE		30000	Projet accordé. La commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 30 000€.
350-2024	NAUTIL UB	Plongée scientifique	07/03/2024	24/05/2024		19334		FAVORABLE		19334	Projet accordé. La commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 19 334€.
367-2024	ASUB	COLOR CAMPUS 2024	19/09/2024	20/09/2024				FAVORABLE		45000	Projet accordé. La commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 45 000€.
378-2024	ISAT FORMULA TEAM	Compétition FS Spain/Isat	01/08/2024	07/08/2024		8000		DEFAVORABLE			Projet non conforme. La commission émet un avis défavorable.
374-2024	CAFET MED/PHARMA	Formation annuelle	26/12/2023	27/12/2023		490		FAVORABLE		490	Projet accordé. La commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 490€.
	LEDN	Aquathlon * Asso cheerl * Carnaval * JDE * NDE * Pic nic Géant *				15500		FAVORABLE		15500	Projet accordé. La commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 15 500€.
	CEMD	Programme social étudiants- SCOPE	01/05/2024	31/08/2024		6532,25		FAVORABLE		6532,25	Projet accordé. La commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 6 532,25€.
454-2024	TED	soutien d'initiatives favorisant le bien-être des étudiants et la communication				4 442		FAVORABLE		4442	Projet accordé. La commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 1500€.
	CHEERLEEDINGS	Tapis d'activités				852		FAVORABLE		852	Projet accepté. La commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 852€.
361-2024	ACEF	La nuit des Etudiants au Consortium 2024	14/03/2024	14/03/2024	11268,4	1550		DEFAVORABLE			Dossier non pris en charge en FSDIE SPECIFIQUE/ FSDIE CLASSIQUE.

Commission FSDIE du mercredi 29 mai 2024

15h30 - Salle de 116 - MDE

N° dossier Projets	ASSOCIATIONS	PROJETS	Date debut	Date fin	Budget total	FSDIE sollicité	Sub. culturelles	Avis commission	Règle 50%	FSDIE accordé	COMMENTAIRES
453-2004	ADEXPRA	Podcats/	01/09/2023	16/05/2024	462,7	231,35		DEFAVORABLE			Le dossier n'est pas éligible avec la FSDIE. C'est de l'investissement.
455-2024	ISATHLON	Participation OVALIES	09/05/2024	11/05/2024	3310	1655,00		FAVORABLE	x	1655,00	BP a refaire- demande à 50% du montant total. L'association a transmis le budget prévisionnel et justificatifs dans le délai exceptionnel imparti avec une modification du montant total. Le dossier est désormais complet et régulier, la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 1655 €.
456-2024	BEDAPS	Evenement de cohésion- festif (anciens + actuels + enseignants)	17/05/2024	18/05/2024	7139,8	2141,94		FAVORABLE		2141,94	Attention BP à refaire. Retirer 144 euros d'alcool fort sur la facture. Devis bracelets? . L'association a transmis le budget prévisionnel et justificatifs dans le délai exceptionnel imparti avec une modification du montant total. Le dossier est désormais complet et régulier, la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 2141,94€.
457-2024	UNEF	Week end de formation	04/11/2023	05/11/2023	233,3	115		FAVORABLE	x	115	Manque justificatif de trajet 18,50 euros. Le dossier est désormais complet et régulier, la commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 115 €.
458-2024	UNEF	Week end de formation	16/03/2024	17/03/2024	453,51	220		FAVORABLE	x	220	La commission émet un avis favorable et vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 220€.
460-2024	UNEF	Bourses livres solidaires	02/12/2024	05/12/2024	1224	600		REPORT	x		Il manque des devis. Livres? Camion?. La commission émet un avis : report pour la prochaine commission FSDIE à la rentrée 2024.
461-2024	UNEF	Distribution de produits alimentaires et d'hygiène	16/09/2024	17/09/2024	639	315		REPORT	x		Il manque des devis. La commission émet un avis défavorable. La commission émet un avis : report pour la prochaine commission FSDIE à la rentrée 2024.
463-2024	UNEF	Guide de rentrée	02/09/2024	06/09/2024	2510	1250		REPORT	x		Il manque des devis concernant la conception et design + devis de rédaction et édition. La commission émet un avis : report pour la prochaine commission FSDIE à la rentrée 2024.
403-2024	DE TAILLE ET D ESTOC	XXI Rencontre internationale d'Arts Martiaux	16/05/2024	19/05/2024	46812,22	5500		FAVORABLE	x	5500	Projet accordé. La commission vote en faveur de l'attribution de la subvention sollicitée de 5 500€.

Total : 222 680

Instances	
CFVU	18/06/2024
CA	09/07/2024